
Conseil consultatif supérieur des cours philosophiques

Mémoire du Conseil consultatif supérieur des cours philosophiques

1. Le conseil réaffirme l'importance de l'organisation actuelle des cours philosophiques. Dans un contexte de replis identitaires, la présence des cours philosophiques dans l'école (dans le cadre du décret « Missions », avec des programmes et une Inspection) reste un rempart contre le danger des intégrismes et de toutes formes d'extrémismes.
2. Le Conseil estime qu'il serait judicieux que le prochain gouvernement inscrive dans sa déclaration de politique communautaire la volonté de développer le questionnement philosophique tout au long de la scolarité obligatoire, et ce, dès l'enseignement fondamental. Il ne faudrait pas que le questionnement philosophique soit réservé exclusivement aux cours philosophiques mais qu'il devienne une véritable compétence transversale afin de développer l'esprit critique des élèves dans toutes les disciplines.
3. Le Conseil propose qu'un référentiel de compétences pour chaque cours philosophique soit déposé. Le référentiel de compétences étant la base de l'évaluation de tous les autres cours, il semble logique que les cours philosophiques s'alignent sur cette pratique. Pour les cours de religion, le référentiel serait déposé par l'Autorité de culte comme elle le fait pour le programme.
4. Le Conseil souhaite aussi qu'un référentiel de base commun aux cours philosophiques soit établi en adéquation avec le décret « Missions ». Ce référentiel commun pourrait servir de base à l'organisation et à l'évaluation des activités communes aux différents cours, notamment dans le cadre de l'éducation à la Citoyenneté. Il se construirait à partir des référentiels propres à chacun des cours philosophiques.
5. En vue de l'amélioration de la qualité des cours philosophiques, le conseil souhaite que les décrets régissant la formation continue des enseignants soient revus afin de permettre l'organisation de formations inter-réseaux par l'IFC autant au secondaire qu'au fondamental. Ce souhait porte autant sur l'organisation de formations propres à chaque cours philosophique que sur la possibilité de pouvoir organiser des formations interconvictionnelles de façon officielle. Les formations réseaux doivent également pouvoir être organisées et des budgets prévus à cet effet.
6. Le Conseil estime que la réforme prévue et attendue de la formation initiale des enseignants devrait à tout le moins être l'occasion d'une réflexion sur la formation des maîtres et professeurs de religion.

7. Le conseil souhaite que, lors de la révision des titres annoncée depuis longtemps, certains cours philosophiques ne soient pas oubliés, ainsi que leurs incidences barémiques.

Juin 2009